



La Confédération Africaine de Football prend acte de la décision de la FIFA de suspendre son président pour une durée de 5 ans.

En conséquence, elle prolonge l'intérim de M. Constant SELEMANI OMARI, et maintient le calendrier de l'ensemble de ses activités et programmes.



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Présidence de la CAF : l'intérim de M. Constant Omari est prolongé

La chambre de jugement de la Commission d'Éthique indépendante de la FIFA vient de déclarer M. Ahmad Ahmad, président de la Confédération Africaine de Football (CAF), et Vice-Président de la FIFA, responsable d'avoir agi en violation du Code d'éthique de la FIFA.

Par conséquent, la chambre de jugement a prononcé à son encontre une interdiction de toute activité liée au football (administrative, sportive et autre) aux niveaux national et international pour une durée de cinq ans.

La CAF et le Président de la CAF prennent acte de cette décision qui met M. Ahmad Ahmad en position de ne plus pouvoir exercer ses responsabilités.

En application de ses statuts, la CAF annonce que l'intérim actuel de M. Constant Selemani Omari comme Président de la CAF est de fait prolongé.

La Confédération Africaine de Football qui s'inquiète des conséquences sur sa réputation de cette longue procédure, maintient le calendrier de l'ensemble de ses activités et programmes.

Pour plus d'information :

**Alexandre Siewe**

CAF | Directeur de la Communication

[alexandre.siewe@cafonline.com](mailto:alexandre.siewe@cafonline.com)

**CONFEDERATION AFRICAINE DE FOOTBALL**

3 Abdel Khalek Tharwat Street, El Hay El Motamayez,

P.O. Box 23 6th October City, Egypt

Tel.: +202 38247272/ Fax : +202 38247274 - [info@cafonline.com](mailto:info@cafonline.com)

